

Fonds de perfectionnement professionnel du personnel enseignant (PPPE) dans le cadre du PIPNPE

De même que l'an dernier, les conseils qui souhaitent augmenter le financement du PIPNPE via les SBE peuvent présenter à la Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement une demande de fonds supplémentaires pour l'année en cours.

Les conseils peuvent recevoir du financement pour le PPPE au titre du PIPNPE dans le but de soutenir le nouveau personnel enseignant si **l'un** des critères suivants est rempli :

- Nouveaux suppléants et suppléantes à long terme ayant reçu une affectation de 4 mois (80 jours), mais de moins de 97 jours.
- Embauche d'un nombre important de nouveaux Suppléants et suppléantes à long terme (97 jours ou plus), comparativement à l'embauche du nouveau personnel enseignant aux postes permanents.
- Augmentation significative du nombre de nouveaux membres du personnel enseignant aux postes permanents par rapport aux années précédentes.
- Embauche de nouveaux membres du personnel enseignant au-delà de l'année 2 sur la grille des qualifications et de l'expérience aux postes permanents qui nécessitent une aide au titre du PIPNPE .

Comblant « l'écart en matière de soutien »

- *Nous avons le plaisir de vous annoncer que les nouveaux suppléants et suppléantes à long terme ayant reçu une affectation de 4 mois (80 jours), mais de moins de 97 jours, sont désormais admissibles à l'aide financière via les fonds PPPE dans le cadre du PIPNPE.*
- *Ceci règle la question de l'écart entre l'évaluation obligatoire des nouveaux SLT (4 mois) et la définition actuelle des 97 jours des SLT admissibles au PIPNPE.*



Cliquez ici pour accéder à la [vue d'ensemble](#) et à la [demande](#) de financement pour le Perfectionnement professionnel du personnel enseignant dans le cadre de PIPNPE :

<http://mentoringmoments.ning.com/group/mentoring-mentors/page/dpnme>

Le mentorat pour tous – Élargissement et approfondissement du mentorat



Comme indiqué dans la note de service ministérielle du 26 mars sur le financement des APE, les conseils qui le souhaitent peuvent combiner les fonds provenant de la *Stratégie de développement du leadership au niveau du conseil scolaire* avec ceux du *Mentorat pour tous* afin d'appliquer les modèles de mentorat, notamment aux personnes suivantes :

- Enseignants et enseignants associés
- Mentors dans le cadre du Programme d'insertion du nouveau personnel enseignant (PIPNPE)
- Mentors des éducatrices et éducateurs de la petite enfance (EPE)
- Mentors du personnel des domaines du soutien, des activités et des installations
- Conseillers et coordonnateurs des conseils
- Autres mentors définis par le conseil scolaire



Le mentorat pour tous : cliquez ici pour accéder à la [vue d'ensemble](#), à la [demande](#) et aux [ressources de soutien](#) : <http://mentoringmoments.ning.com/group/mentoring-mentors/page/mentoratpourtous>

